

SOSLH 450/25

981

(1939)

A

Participation de la S.N.C.F. à la constitution  
d'un organisme privé chargé d'étudier l'amé-  
lioration de l'utilisation des combustibles

Dépêche du M.T.P.	28. 3.39		
C.D.	25. 4.39	20	VI

Participation de la Société Nationale à la constitution d'un organisme privé chargé d'étudier  
l'amélioration de l'utilisation des combustibles.

QUESTION VI - Participation de la  
S.N.C.F. à la constitution d'un organis-  
me privé chargé d'étudier l'amélioration  
de l'utilisation des combustibles.-

P.V. COURT

Le Comité approuve les propositions qui lui sont soumises, sous réserve qu'il lui soit rendu compte, chaque année, du fonctionnement de cet organisme et des résultats obtenus.

STENO p. 20

M. LE PRESIDENT.- La création de cet office est -elle bien utile à un moment où il est plutôt question de supprimer les offices ?

M. MARLIO.- Cette création me paraît très intéressante.

M. LE DESERRAIS.- Je crois que cet office pourra rendre des services, mais j'estime que la répartition des dépenses, telle qu'elle est prévue, n'est pas équitable, car les Houillères et les Importateurs, c'est-à-dire ceux qui vendent le charbon, devraient prendre de beaucoup la plus grande part de ces dépenses.

M. LE PRESIDENT.- Il semble en effet que ce soit eux que cela intéresse surtout.

.....

M. MARLIO.— La répartition envisagée met déjà à leur charge 650.000 fr sur 1 million.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLEANT.— Si la S.N.C.F. ne participe pas aux dépenses et si elle n'est pas représentée à cet Office, il se veut fort bien que les études ne soient pas orientées dans le sens de ses intérêts.

M. LE PRESIDENT.— Nous espérons que cette association, patronnée par le Ministère des Travaux Publics, n'aura en vue que l'intérêt général.

M. LE BESNERAIS.— Je crois que nous ne pouvons pas nous abstenir d'y participer.

M. LE PRESIDENT.— Quelle différence ce nouvel office présente-t-il avec l'Office Central de Chauffage rationnelle ? Il semble qu'il y ait là un double emploi.

M. LE BESNERAIS.— A la vérité, il s'agit de trouver un million.

D'autre part, je remarque qu'un certain nombre de fonctionnaires du Ministère des Travaux Publics entreront dans le Conseil d'Administration de ce nouvel organisme : la lettre du Ministre des Travaux Publics au Président du Comité Central des Houillères indique en effet que "... l'Association serait gérée par un Conseil où seraient représentés en nombre suffisant les membres de l'Administration". Dans ces conditions, on peut s'étonner que le Ministère des Travaux Publics ne donne pas de subvention.

M. LE PRESIDENT.— Qui a pris l'initiative de créer cette association ?

M. LE BESNERAIS. - C'est le Ministre qui nous a saisis.

M. ARON. - C'est la Direction des Mines qui a suggéré cette création. L'idée n'est pas nouvelle d'ailleurs. L'activité de l'Office Central de Chauffage rationnelle est très limitée, car cet organisme manque de moyens d'action.

M. LE PRESIDENT. - Je crains que ce nouvel organisme, faisant double emploi, d'une part, avec l'Office Central de Chauffage rationnelle, d'autre part, avec nos laboratoires, ne soit prétexte à des dépenses de personnel inutiles.

Mieux vaudrait faire quelque chose pour l'Office Central de Chauffage rationnelle, qui a l'avantage d'être une organisation déjà existante.

M. ARON. - Je n'ai aucun mandat pour défendre la proposition qui nous est soumise, mais je crois qu'en donnant notre accord, nous pouvons émettre le vœu que l'ensemble de ses Services soit réorganisé sur une base rationnelle.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce bien à nous à le dire ?

M. LE BESNERAIS. - Je crois que, si nous voulons essayer d'engager cet organisme dans un sens utile, nous avons intérêt à y participer, donc, à le subventionner.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLÉANT. - D'autant plus que le nouvel office gèrerait les fonds, non seulement avec le concours de la Commission d'Utilisation des Combustibles rénovés, de l'Office Central de Chauffage rationnelle, mais aussi des divers laboratoires ou organismes d'études qui fonctionnent déjà chez les grands consommateurs.

M. LE BESNERAIS. - Il ne faut pas oublier que notre laboratoire nous coûte aussi.

.....

M. LE PRESIDENT.- Ne pourrions-nous adhérer au nouvel organisme pour un an seulement, et non pour trois ans comme le suggère la note ? Nous pourrions ainsi ne nous engager que lorsque nous nous serons rendu compte de l'intérêt de la chose.

M. LE BESNERAIS.- La durée de trois ans a été envisagée, parce que, si on veut faire des études sérieuses, elles dureront plus d'un an.

Il faut que cet organisme, s'il doit avoir une utilité, quelconque, puisse avoir le temps de faire ses preuves.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Mais je demande qu'un compte rendu annuel nous soit fait, dont nous pourrions déjà fixer la date, au 1er mai par exemple.

M. LE BESNERAIS.- D'accord.

M. GRIMPET.- L'Administration fait-elle pas d'objection à la constitution d'un Office au moment même où le Ministre des Finances en supprime un grand nombre ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLEANT.- N'y aurait-il pas intérêt à demander quelques explications à M. BLUM-PICARD ?

M. LE BESNERAIS.- Il est très favorable au nouvel organisme. Au surplus, la dépêche du Ministre des Travaux Publics est visée par lui.

M. DEVINAT.- C'est là d'ailleurs une idée déjà ancienne du Ministère des Travaux Publics.

.....

M. ARON.— Il est certain qu'il y a un gaspillage de charbon et qu'il est de l'intérêt général d'étudier et de mettre au point les mesures à prendre pour améliorer l'utilisation des combustibles.

M. René MAYER.— A ce point de vue, on peut se demander pourquoi les houillères s'intéressent à un organisme qui est destiné à diminuer la consommation de charbon.

M. GRIMPRET.— Je ne comprends pas, quant à moi, pourquoi la contribution des Sociétés du gaz et de l'électricité est si peu importante, par rapport à la nôtre.

M. LE BESNERAIS.— En ce qui concerne les organismes consommateurs, le coefficient de participation a été proportionné à leur consommation de charbon.

M. GRIMPRET.— Il n'y a pas qu'une question de consommation : le charbon est essentiel dans la fabrication du gaz, alors que, pour nous, ce n'est qu'une fourniture, importante certes, mais pas au même degré.

M. LE BESNERAIS.— Les participations sont, je le répète, proportionnelles aux quantités consommées respectivement par la S.N.C.F., les Forges, les Sociétés du Gaz et celles d'électricité.

M. LE PRÉSIDENT.— Le Comité approuve la proposition qui lui est soumise, mais sous réserve qu'il lui sera fait un rapport sur le fonctionnement du nouvel organisme et les résultats obtenus pour le 1er mai de chaque année.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

5 avril 1939

Service  
des Approvisionnements,  
Commandes et Marchés

Participation de la S.N.C.F.  
à la constitution d'un organisme privé  
chargé d'étudier l'amélioration de  
l'utilisation des combustibles.

Dépêche du 28 mars 1939 de M. le Ministre des Travaux Publics -

Par dépêche du 28 mars 1939, M. le Ministre des Travaux Publics a fait connaître que son Administration s'est préoccupée de mettre au point un ensemble de mesures destiné à améliorer l'utilisation des combustibles, question qui présente un intérêt considérable pour le pays puisque sa solution permettrait notamment de réduire le déficit de la balance commerciale et de développer les usages de la houille nationale en remplacement des diverses catégories de combustibles pour lesquels nous sommes tributaires de l'étranger.

Pour coordonner et orienter l'action et les recherches à entreprendre pour atteindre ce but, une formule a été retenue selon laquelle une association privée serait formée par les producteurs, les importateurs et les négociants, ainsi que par les gros consommateurs : chemins de fer, gaz, électricité, métallurgie.

M. le Ministre, rappelant que la Société Nationale des chemins de fer a été représentée lors des échanges de vues qu'il a provoqués en vue de réaliser cet organisme central de coordination et de recherches, a indiqué que celui-ci gèrerait, avec le concours de la Commission d'utilisation des combustibles renouvelés, de l'Office Central de Chauffage rationnelle et des divers Laboratoires ou Organismes d'études qui fonctionnent déjà chez les grands consommateurs, les fonds fournis pour son fonctionnement par les houillères les importateurs et les gros utilisateurs.

.....

En définitive, M. le Ministre demande à la S.N.C.F. de lui apporter son adhésion à ce groupement, selon les indications qu'elle trouvera auprès du Comité central des houillères de France.

Précisions sur l'organisation envisagée.-

Des précisions sur l'organisation envisagée figurent dans une lettre du 18 janvier 1939 de M. le Ministre des Travaux Publics à M. le Président du Comité Central des Houillères de France, lettre qui a été officiellement portée à notre connaissance et qui est ainsi conçue :

"J'ai l'honneur de vous rappeler que diverses réunions ont été tenues au Ministère des Travaux Publics pour étudier les mesures de nature à améliorer en France l'utilisation des Combustibles. Les discussions ont abouti à la conception suivante :

1° - Réaliser l'organisme central de coordination et de recherches sur l'utilisation des combustibles sous forme d'association privée, qui gèrerait les fonds fournis par les houillères, les importateurs, les gros utilisateurs.

2° - L'Association serait gérée par un Conseil où seraient représentés en nombre suffisant les Membres de l'Administration. Son Directeur serait un Ingénieur des Mines, mis en service détaché.

3° - La Commission d'utilisation des combustibles rénovée donnerait les directives générales au Conseil de l'Association.

Le Président de la Commission d'utilisation des combustibles serait le Président de l'Association.

Le Rapporteur général de la Commission d'utilisation des combustibles serait le Directeur de l'Association.

Il m'apparaît indispensable que l'Association privée chargée de coordonner les recherches sur l'utilisation des combustibles, de les subventionner, de faire la propagande et, s'il y a lieu même, de faire les recherches qui seraient jugées utiles, soit constituée au plus tôt. Il me semble donc absolument nécessaire que ce soit le Comité des Houillères qui prenne l'initiative de l'organisation de l'Association en question.

J'attache le plus haut intérêt à ce que les études et la réalisation en soient poussées aussi activement que possible. Je vous serais très obligé, en conséquence, de me faire savoir votre accord. Je suis à votre entière disposition pour discuter avec vous l'organisation définitive de l'Association, dès que vous pourrez m'en présenter les grandes lignes".

.....

Dispositions financières -

D'après les prévisions, le budget annuel de l'Association s'élèverait à un million, et cette dépense serait supportée par les Organismes ci-après :

HOUILLERES .....	500.000 fr
IMPORTATEURS .....	150.000 -
S.N.C.F. ....	125.000 -
FORGES .....	125.000 -
GAZ .....	50.000 -
ELECTRICITE .....	50.000 -
TOTAL .....	1.000.000 fr

Observations -

Etant donné l'intérêt que la question présente pour le chemin de fer, la Société Nationale ne peut refuser son concours.

Il semble, toutefois, qu'il y ait lieu de ne pas s'engager sans limite de durée, ni pour un délai trop élevé afin de réserver l'avenir. Un délai de trois ans paraît raisonnable et doit permettre à l'organisme projeté de faire ses preuves.

Propositions -

En définitive, il est proposé au Comité de Direction de décider que la S.N.C.F. adhèrera pendant trois ans à l'Organisme à constituer, étant entendu qu'elle n'a pas d'objection de principe à maintenir ultérieurement son adhésion si les résultats obtenus par l'Organisme sont suffisants, la question devant toutefois être soumise à chaque renouvellement au Comité de Direction avec un rapport motivé.

Le Comité de Direction est prié, par ailleurs, de fixer le montant de la contribution de la S.N.C.F. aux dépenses annuelles.

Le Directeur  
du Service des Approvisionnements,  
Commandes et Marchés,

Signé : LECLERC DU SABLON.



Ministère  
des  
Travaux Publics  
-----  
Direction des Mines  
-----

924  
Paris, le 28 mars 1939

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
de la Société Nationale des Chemins de fer

Mon Administration s'est préoccupée de mettre au point un ensemble de mesures destinées à améliorer l'utilisation des combustibles, question qui présente un intérêt considérable pour le pays puisque sa solution permettrait notamment de réduire le déficit de la balance commerciale et de développer les usages de la houille nationale en remplacement des diverses catégories de combustibles pour lesquels nous sommes tributaires de l'étranger.

Pour coordonner et orienter l'action et les recherches à entreprendre pour atteindre ce but, une formule a été retenue selon laquelle une association privée serait formée par les producteurs, les importateurs et les négociants, ainsi que par les gros consommateurs: chemins de fer, gaz, électricité, métallurgie.

La Société Nationale des Chemins de fer a d'ailleurs été représentée lors des échanges de vues que j'ai provoqués en vue de réaliser cet organisme central de coordination et de recherches. Celui-ci gérerait, avec le concours de la Commission

.....

d'utilisation des combustibles rénovés, de l'Office Central de Chauffage rationnelle et des divers laboratoires ou organismes d'études qui fonctionnent déjà chez les grands consommateurs, les fonds fournis pour son fonctionnement par les houillères, les importateurs et les gros utilisateurs.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me donner, au nom de la Société Nationale des Chemins de fer, votre adhésion à ce Groupement, selon les indications que vous trouverez auprès du Comité Central des Houillères de France.

Je vous serai obligé d'une prompte réponse.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

de MONZIE.